

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
1 Poisson d'avril!	2 Conseil municipal (salle Léo- Théroux, 20h)	3 Vestiaire Biblio (14h à 16h et 19h à 21h)	4 Ordures ménagères Récupération Encombrants	5	6 Vendredi Saint Mairie fermée	7
8 Pâques!	9 Lundi de Pâques Mairie fermée	10 Vestiaire Biblio	11	12 Coop santé J-J. Falardeau (Prélèvements, salle Léo- Théroux, à partir de 8h)	13 Défi Santé 5/30 (Tirage, 14h00, parc J.-B. St-Germain)	14
15	16	17 Vestiaire Biblio	18 Ordures ménagères Récupération Date de tombée Journal L'Info	19 Soirée-cinéma (18h30, salle Léo-Théroux)	20 Âge d'Or Danse (19h30, salle Léo- Théroux)	21
22	23	24 Vestiaire Biblio Aféas (conférence, 19h30, salle commun.)	25 Ordures ménagères Récupération Inscriptions soccer (18h30 à 20h30, salle Léo-Théroux)	26	27	28
29	30					



Desjardins
Caisse populaire
Centre du Bas-Richelieu

CENTRES DE SERVICES

- Sainte-Victoire
- Saint-Aimé
- Saint-Louis
- Saint-Ours
- Saint-Robert
- Yamaska

Téléphone : (450) 746-4646
Télécopieur : (450) 782-2971
www.desjardins.com

Toujours plus près de vous



C’est en avril que nous apprécions les rayons du soleil qui savent si bien nous réchauffer, nous réconforter et nous apporter l’espoir qu’un printemps est à nos portes. Avril est le mois qui, suspendu entre mars et mai, sait nous réjouir par ses chaudes pluies parfumées ressuscitant la nature et préparant ainsi le sol à recevoir les semences du printemps. Plusieurs oiseaux font leur apparition, ils dansent de branche en branche, c’est la fête dans les arbres !

Le printemps frappe à nos portes et nous voilà déjà prêts à fêter l’arrivée des sucres, une de nos traditions que nous gardons précieusement. La visite à la cabane à sucre, autant en famille qu’entre amis, est une activité bien québécoise.

C’est au printemps que la fièvre de la mise en forme nous rappelle de bouger, de prendre les moyens qui s’imposent afin que notre santé physique et mentale soient stimulées. La santé du cerveau est associée à l’exercice physique qui contribue à la mémoire, combat la dépression, améliore la fonction cognitive et permet la sécrétion d’endorphine. Une étude indique que nous avons des attentes incroyablement élevées envers nous-mêmes et que les femmes ont, chaque jour, des pensées négatives concernant leur corps. Nos attentes envers nous-mêmes sont irréalistes. Nous devrions nous rappeler que personne n’est parfait. Il est capital, pour notre santé émotionnelle, de faire le plein de pensées positives. Le bonheur nourrit le succès, et non le contraire. Nous pouvons transformer nos messages négatifs en pensées positives qui nous aideront à contrôler notre humeur, à être plus productifs, plus performants. Tous ces facteurs créent une sensation de bien-être. L’exercice donne un sentiment d’accomplissement. Profitez de la vie : immergez-vous dans une activité qui vous apportera de la joie. Restez calme : les bouddhistes ont depuis longtemps cru que la méditation pratiquée régulièrement libérait de l’angoisse, de la peur, de la colère, de la dépression et de l’égo, une conviction aujourd’hui confirmée par la science. Confiez-vous : recherchez la compagnie d’une personne stimulante qui vous accepte tel que vous êtes. À pensées positives, vie plus heureuse.

Nous fêterons Pâques le dimanche **8 avril**. Nous vous souhaitons de passer une bonne journée en compagnie de la famille et espérons que tous sauront rendre joyeuse cette belle fête religieuse. Elle sera sans aucun doute accompagnée de chocolat de toutes les formes et pour tous les goûts, ce qui fera le bonheur des petits et des grands enfants.

Très Joyeuses Pâques !

Nicole Bouchard, pour le comité du journal

Municipalité de Yamaska

Mairie

100, rue Guilbault
Yamaska (Québec) J0G 1X0

Téléphone : 450 789-2489
Télécopieur : 450 789-2970
Courriel : yamaska@bas-richelieu.net
Site web : www.yamaska.ca

Heures d'ouverture :

Lundi au vendredi : 8h30 à 12h et 13h à 16h30

Date de tombée

pour la prochaine édition : 18 avril 2012

Prochaine parution : 1^{er} mai 2012

Les membres du Conseil municipal

Maire :

Louis R. Joyal 450 789-2912
genlouis@distributel.net

Conseillères et conseillers :

Louise Caya 450 789-3061
loca@sympatico.ca

Sébastien Brouillard 450 789-0232
sebas.brouillard@live.ca

Diane De Tonnancourt 450 789-2897
dianedetonnancourt2@hotmail.com

Léo-Paul Desmarais 450 789-2175
dianeibibeu202@hotmail.com

Bernard Le Page 450 789-5750
b14l7@hotmail.com

Alain Crevier 450 789-3427
acrevier@qc.aira.com

Direction générale

Brigitte Vachon 450 789-2489

Numéros de téléphones

Coordonnateurs des mesures
d'urgence :

Louis R. Joyal
450 789-2912
Brigitte Vachon cell.
450 880-0726

Urgence – Police – Incendie –
Ambulance :
9-1-1

Sûreté du Québec
appel de service :
450 310-4141

Sécurité canine provinciale :
450 780-5668 ou 819 221-2033

Permis de construction,
rénovation (mardi pm et jeudi)
450 789-2489

Richard Saucier,
inspecteur municipal
450 880-0712

Salle Léo-Thérroux
450 789-2007

Bibliothèque municipale
450 789-2007

Maison des jeunes
450 789-2027

Centre communautaire
450 789-5353

Presbytère
450 789-2115

Vestiaire
450 789-2151

Caisse Desjardins
Centre du Bas-Richelieu
450 746-4646

École intégrée de Yamaska
450 789-2124

Bureau de poste
450 789-2317

MRC de Pierre-De Saurel
450 743-2703

Coop de santé
Jean-Jacques-Falardeau
450 788-2260



SYLVAIN SIMARD
DÉPUTÉ DE RICHELIEU



À VOTRE SERVICE
Bureau de circonscription :
71, De Ramezay, Sorel-Tracy, bureau 101
Tél. : 450 742 3781
Site internet : www.sylvainsimard.qc.ca

SALON Jackie
pour elle et lui

Jacqueline Pepin
150, rue Mgr Parenteau
Yamaska QC J0G 1W0
jackiepepin1@hotmail.com
450 789-2606

Tecnicienne de Nioxin

Le CHOIX #1
des stylistes pour
cheveux sains
et clairsemés

- Styliste
- Produits
- Coupes
- Matrix
- Couleurs
- Joico
- Reflets
- Nioxin

SOINS CAPILLAIRES



Autobus

Bibeau Inc.

**TRANSPORT
SCOLAIRE
& VOYAGES
SPÉCIAUX**

188 Mgr Parenteau,
Yamaska (Québec) J0G 1W0



Jasmin Bibeau
Propriétaire

Tél.: (450) 789-0757

VR YAMASKA
Vente • Achat • Échange

ANDRÉ ST-HILAIRE

Tél. : 450 789-5000
Télec. : 450 789-0011

3 rang Bord de l'Eau Est
YAMASKA (QUÉBEC) J0G 1X0



vryamaska.com
vryamaska@bellnet.ca

MARCHÉ RICHELIEU
BLANCHETTE & VINCENT

5, Mgr Parenteau,
Yamaska, Québec J0G 1W0
Téléphone et télécopieur
450.789.2404



- Boeuf A-1, charcuterie, fruits & légumes, pain chaud, produits maison
- Café et sandwich
- Service de télécopies et photocopies
- Sac de glace et vers pour la pêche
- Livraison et commandes téléphoniques



LOUIS PLAMONDON
DÉPUTÉ DE BAS-RICHELIEU | NICOLET | BÉCANCOUR
Président du caucus du Bloc Québécois
Représentant de la nation québécoise



307, route Marie-Victorin
Sorel-Tracy (Québec) J3R 1K6
Tél.: (450) 742-0479
Télec.: (450) 742-1976

Chambre des communes

plamondon.l@parl.gc.ca

Un citoyen rase un talus illégalement et devra payer

Après avoir rasé un talus sur le bord du lac Ouareau, en contravention du règlement municipal, un citoyen de Notre-Dame-de-la-Merci devra rembourser plus de 30 000\$ de frais engagés par la petite municipalité pour le poursuivre.

C'est la conclusion originale d'un jugement de la Cour supérieure rendu plutôt ce mois-ci.

Habituellement, une municipalité peut exiger la remise en état d'un terrain et le paiement d'une amende.

Mais dans ce cas, le juge a estimé que le citoyen en question, dont la propriété vaut plus de 1 million, avait agi «en toute connaissance de cause» et causé des dommages à la municipalité.

Le lac Ouareau, dans Lanaudière, a été touché par les algues bleues au cours des dernières années. Le juge note que la municipalité de Notre-Dame-de-la-Merci a réagi en resserrant sa réglementation municipale et en informant très activement ses citoyens.

Il est notamment interdit de couper les arbres sur la bande riveraine du lac, afin de contrer l'érosion et d'empêcher d'alimenter les éclosions d'algues bleues.

Dans le cas en litige, le citoyen a acheté un terrain en 2007 et a obtenu un permis pour construire une résidence. Au début de 2009, il a rasé le talus qui mène jusqu'au lac.

Il a ignoré les avertissements de la municipalité. Une fois poursuivi, il a négligé jusqu'à la dernière minute de se défendre devant le tribunal.

«Le défendeur choisit d'appliquer la politique du fait accompli, note le juge. En agissant comme il l'a fait, le défendeur a directement causé des dommages [à la Ville] qui avait peu de choix d'intervenir.»

Après avoir obtenu la remise en état de la rive, la Ville demande au citoyen de lui rembourser 17 602\$ en frais d'expertise en environnement et 42 639\$ en honoraires d'avocats et d'autres frais, pour un total de 52 747\$.

Le tribunal reconnaît qu'«il y a peu ou pas» de précédent de ce genre, mais tranche néanmoins en faveur de la municipalité, en réduisant toutefois sa réclamation à 30 919\$.

Pour Me Jean-François Girard, qui a représenté la municipalité dans cette affaire et qui est aussi président du Centre québécois du droit de l'environnement (CQDE), cette décision pourrait encourager les municipalités à appliquer plus rigoureusement leur réglementation environnementale.

«Le manque de ressources financières empêche souvent les municipalités d'agir», dit-il.

Dans son jugement, le tribunal note que Notre-Dame-de-la-Merci ne compte que 1100 habitants et sa marge de manoeuvre budgétaire d'environ 800 000\$ ne lui permet pas d'absorber des frais importants comme ceux qui ont été engagés dans ce dossier.

Il n'a pas été possible hier d'avoir la réaction de l'avocat du citoyen dans cette affaire.

Charles Côté – La Presse 25 février 2012

Nouvelles du Conseil municipal

En bref...

Séance ordinaire du 6 février 2012

- Une demande est adressée à la Firme d'évaluation Patrick Mercure afin qu'elle procède, en 2012, dans le cadre de son mandat de maintien de l'inventaire, à la visite des propriétés situées dans le secteur du rang de la Pointe-du-Nord-Est.
- La Municipalité de Yamaska soumettra une demande à la Commission de toponymie du Québec afin de nommer le pont du rang du Grand-Chenal, structure P-18119 (ancien P-13873), le «Pont Réal-Nadeau».
- Les membres du Conseil de la Municipalité de Yamaska ont adopté le règlement numéro RY-20-2006-05 modifiant le règlement de zonage numéro RY-20-2006. Vous trouverez, ci-dessous, les principales dispositions dudit règlement.

Article 1

Les alinéas b), c) et d) du point 2 intitulé «localisation et superficie du garage» de l'article 5.4.2 intitulé «Garage» sont abrogés et remplacés par les alinéas suivants :

- b) La superficie maximale des garages détachés du bâtiment principal dans les zones situées à l'intérieur du périmètre d'urbanisation est de 93 m²;
- c) La superficie maximale des garages détachés du bâtiment principal dans les zones situées à l'extérieur du périmètre d'urbanisation est de 205 m².

Article 2

L'alinéa ii) de l'article 5.4.2.1 intitulé «garage détaché du bâtiment principal» est abrogé et remplacé par l'alinéa suivant :

ii) La hauteur maximale du garage détaché du bâtiment principal à l'intérieur du périmètre d'urbanisation est la hauteur du bâtiment principal. Aucune hauteur maximale ne s'applique à l'extérieur du périmètre urbain.

Article 3

Le contenu de l'article 5.4.2.2 intitulé «Garage annexé au bâtiment principal» est modifié par l'ajout de la phrase suivante à la fin du texte :

La superficie de ce type de garage ne doit pas excéder soixante-quinze pourcent (75 %) de la superficie au sol de la partie habitable du bâtiment.

Défi Santé
5/30 Équilibre



Le Défi Santé 5/30 se poursuit jusqu'au 11 avril. Vous pouvez vous joindre au groupe de marcheurs tous les lundis, mercredis, vendredis et samedis, à 13h30, et les mardis et jeudis, à 19h30, toujours à partir du parc J.-B. Saint-Germain.

Avis à tous les marcheurs du Défi Santé 5/30, le tirage du montant de 200,00 \$ octroyé par la Municipalité de Yamaska aura lieu le **vendredi 13 avril, à 14h00**, face au parc J.-B. Saint-Germain. Si vous détenez un (1) ou plusieurs coupons, soyez au rendez-vous!!!

Diane De Tonnancourt



MON ARBRE À MOI...

La campagne

Cette campagne permet à tout enfant qui naît ou qui est adopté au Québec dans l'année en cours de recevoir un petit plant d'arbre qui grandira avec lui. Chaque plant est accompagné d'une échelle de croissance à afficher et d'un carton souvenir à conserver dans le livre de bébé.

De petits plants qui grandiront beaucoup...

Les plants que le Ministère remet ne mesurent qu'entre 30 et 45 centimètres environ. Mais attention! Comme il s'agit d'essences forestières, ces petits plants grandiront beaucoup, beaucoup... À maturité, soit après 75 à 100 ans, la plupart de ces arbres mesureront entre 20 et 30 mètres.

Inscription

- [Formulaire d'inscription en ligne](#)

Pour recevoir un plant en mai, il faut faire parvenir son inscription au Ministère **au plus tard le 15 avril de la même année.**

Quand a lieu la distribution?

La distribution a lieu chaque année en mai, à l'occasion du Mois de l'arbre et des forêts. Un peu avant cet événement, tous les parents inscrits au programme reçoivent une lettre du Ministère indiquant la date et l'endroit de la distribution, selon la région.

Pour vous inscrire ou pour des informations supplémentaires, consultez le site internet au : www.mrnf.gouv.qc.ca/maf/mon-arbre

HOMMAGE À TOUS NOS BÉNÉVOLES

**Du 15 au 21 avril prochain,
se déroulera la semaine de
l'Action Bénévole.**

La Municipalité tient à souligner l'engagement bénévole de nos concitoyens et nos concitoyennes qui donnent de leur temps à une cause qui les inspire. On sait que les bénévoles n'ont pas nécessairement beaucoup de temps à offrir, mais on sait qu'ils ont beaucoup de cœur.

**À vous tous, chers bénévoles,
la Municipalité vous offre un
Merci sincère!!!!**

*..... On peut vivre de ce que l'on reçoit,
mais on construit sa vie
sur ce que l'on donne!!!
(Winston Churchill)*

HOMMAGE AUX AÎNÉS

Bon anniversaire à :

Mme Béatrice Thérèse Mondou
14 avril 1918 (94 ans)

Organismes

La vie paroissiale à Saint-Michel d'Yamaska

HORAIRE DES JOURS SAINTS ET PÂQUES

Célébrations communautaires du pardon :

Saint-Michel d'Yamaska :
Dimanche 1^{er} avril, 19h00;
Saint-David :
Lundi 2 avril, 19h00;
Saint-Gérard-Majella :
Mardi 3 avril, 19h00;

Jeudi Saint 5 avril, à 20h00

Célébration de la Sainte Cène :
Saint-Gérard-Majella

Vendredi Saint 6 avril, à 20h00

Célébration de la Croix :
Saint-Michel d'Yamaska

Samedi Saint 7 avril, à 20h00

Célébration de la Veillée Pascale : Saint-David

Dimanche de Pâques, 8 avril

Messe de Pâques :
Saint-Michel d'Yamaska, à 9h30;
Saint-David, à 10h45;
Saint-Gérard-Majella, à 11h30.

Lionel Émard, prêtre

**LA PROPRETÉ À YAMASKA,
L'AFFAIRE DE TOUS!**



**Sûreté du Québec
MRC de Pierre-De Saurel**



QUE FAIRE SI UN INCONNU SE PRÉSENTE À VOTRE DOMICILE ?

- Vous n'êtes pas obligé d'ouvrir la porte à un étranger.
- Faire savoir que l'on est à l'intérieur, mais ne jamais dire qu'on est seul.
- Ne pas se fier à une chaînette pour rentre-ouvrir la porte.
- Utiliser le judas ou regarder par la fenêtre.
- Ne pas ouvrir aux étrangers sans vérifier leur identité.
- En cas de doute, demander le nom et le numéro de l'entreprise, vérifier le numéro dans le bottin, et téléphoner pour confirmer.
- Ne jamais permettre à un étranger d'entrer chez soi pour faire un appel, lui offrir plutôt de faire l'appel à sa place.
- Ne jamais dévoiler ses informations personnelles à un étranger.
- Si l'étranger refuse de partir, appeler immédiatement la police et en aviser la personne.
- Sensibiliser les enfants dès leur jeune âge aux risques d'ouvrir la porte à des inconnus et sur la démarche à entreprendre lorsqu'un étranger est à la porte.

Agente Lucie Poirier
Responsable des relations avec la communauté
Sûreté du Québec
MRC de Pierre-De Saurel
450-743-7947

Organismes

Âge d'Or

En ce 1^{er} avril, entendez-vous quelques «Poisson d'avril»! Certains ont encore le pouvoir de puiser dans leur cœur d'enfant, des blagues qui nous font encore rire, surtout quand ce sont les autres qui sont décorés d'un poisson. Mais tout cela ne dure qu'une journée alors que le «Lapin de Pâques», lui, travaille très fort jusqu'au jour dit : «Comment ils font les lapins pour pondre des œufs de Pâques?» me demandait ma petite-fille de la hauteur de ses 3 ans! C'est l'œuvre de la magie de Pâques! Tout comme, jadis, les chapeaux de paille, les robes à fleurs et les talons qui claquent sur les trottoirs car, ce jour là, on pouvait se promener sans mettre de bottes.

JOYEUSES PÂQUES!

En ce beau mois d'avril, la danse du 3^e vendredi du mois sera encore au rendez-vous, à 19h30, à la salle Léo-Thérout, **le 20 avril**, avec Yvon Daunais à la direction musicale. Un léger buffet froid clôturera cette rencontre. Bienvenue à tous!

Notre club sera bien représenté, encore cette année, aux Jeux Régionaux organisés par la Fadoq. D'abord, le **3 avril**, trois (3) de nos membres participeront au **tournoi de billard** qui aura lieu au Dooly's Sorel-Tracy; **le 12 avril**, une équipe de neuf (9) personnes nous représentera au **tournoi de baseball poche** à Roxton Pond et le **19 avril**, vingt (20) amateurs de cartes seront au **tournoi de whist** à St-Césaire. Nous souhaitons la meilleure des chances à tous et chacun et espérons très fortement une médaille.

C'est la fin d'année pour la plupart des clubs et cela signifie assemblée générale et élections si nécessaire pour remplacer les administrateurs sortants. Pour Yamaska, **l'assemblée générale annuelle** aura lieu le **mardi 1^{er} mai 2012** à la salle communautaire du 137, rue Principale à Yamaska. Nous souhaitons ardemment votre présente, Bienvenue à tous les membres en règle!

Yolande Légaré, secrétaire

La vie paroissiale à Saint-Michel d'Yamaska

Bilan financier 2011 de la paroisse

D'abord un sincère remerciement pour toutes les personnes bénévoles et généreuses personnes de la personne qui aident à garder une bonne santé financière à notre paroisse Saint-Michel d'Yamaska.

Revenus :

Offrandes de messes	4 880 \$
Sépultures et derniers adieux	5 415 \$
Collectes ordinaires	15 681 \$
Collectes funéraires et mariages	3 800 \$
Dîmes	16 895 \$
Bancs, carême, fonds de pastorale	600 \$
Intérêts	2 639 \$
Autres	671 \$
Bancs, Carême, pastorale	600 \$
Luminaires, Prions en Église	7 641 \$
Organisation pastorale	6 066 \$
Feuillet paroissiaux, extraits	5 977 \$
Autres, intérêts, location, ristournes	4 127 \$

TOTAL 81 629 \$

Dépenses :

Salaire du personnel, formations, avantages sociaux	12 071 \$
Gratification	3 664 \$
Liturgie (luminaires, vin et hostie, Prions en Église)	11 069 \$
Chauffage, électricité	27 279 \$
Bureau	2 554 \$
Feuilles paroissiaux	3 479 \$
Assurances	7 055 \$
Taxe du diocèse	6 034 \$
Entretiens	1 693 \$
Administration	135 \$
Réparations, micros	5 030 \$
Remboursement TVQ	(2084 \$)

TOTAL 78 084 \$

TOTAL DES REVENUS 81 629 \$
TOTAL DES DEPENSES 78 084 \$

SURPLUS 3 544 \$



Comité des loisirs de Yamaska

OFFRE D'EMPLOI : ANIMATEUR/ANIMATRICE Camp de jour - Été 2012

L'animateur est responsable d'un groupe d'enfants âgés de 5 à 12 ans. Il participera avec les autres animateurs à la planification, à l'organisation et à la réalisation d'activités qui seront offertes aux enfants fréquentant le camp de jour.

Exigences :

- Être une personne responsable, polyvalente, aimant le travail d'équipe;
- Expérience en animation auprès des enfants de 5 à 12 ans, avoir au moins 16 ans et être inscrit aux études pour l'année 2012-2013;
- Être créatif et dynamique.

Conditions de travail : salaire minimum

Les personnes dont les goûts s'apparentent au poste offert doivent faire parvenir leur curriculum vitae **AVANT LE 27 AVRIL 2012** à l'attention de MM. Léo-Paul Desmarais ou Alain Crevier, responsables des loisirs, 100, rue Guilbault, Yamaska (Québec) J0G 1X0 ou par courriel : acrevier@qc.aira.com ou dianebebeau202@hotmail.com ou par télécopieur au 450 789-2970.

SOCCKER INTER-VILLAGE

Les inscriptions concernant le soccer estival 2012 auront lieu le **MERCREDI 25 AVRIL 2012, DE 18H30 À 20H30, à la salle Léo-Thérout située au 45, rue Cardin à Yamaska.**

Activité	Âge	Date et heure	Lieu	Coût
Soccer	Atome (2002 à 2004)	Mardis et jeudis (18h40)	Parc Léo-Thérout 45, rue Cardin	40 \$** (+ Dépôt de 20 \$)
	Peewee (1999 à 2001)	Mardis et jeudis (18h40)		
	Bantam (1996 à 1998)	Lundis et mercredis (19h00)		
	Adultes (1987 et +)	Jeudis (20h00)		

*Veuillez noter qu'une équipe doit avoir un minimum de 7 joueurs afin d'être en règle.

**Le prix pour les adultes est de 20 \$.

***L'âge correspond du 1^{er} janvier jusqu'au 31 décembre de l'année concernée.

**Coût : 40 \$ (en argent) pour le 1^{er} enfant, 20\$ pour le 2^e et gratuit pour le 3^e
Dépôt obligatoire pour l'équipement : 20 \$ (en argent) par enfant**

Vous devez apporter une **preuve de résidence et la carte d'assurance-maladie** du participant pour effectuer l'inscription. Il est à noter que la priorité sera accordée aux participants inscrits lors de cette soirée. Les résidents de l'extérieur peuvent aussi s'inscrire dans n'importe laquelle des catégories mais devront déboursier des frais supplémentaires.

La ligue comprend les municipalités de St-David, St-Bonaventure, St-Pie, St-Guillaume, Pierreville et Yamaska. Des déplacements seront donc requis selon le calendrier. La saison débutera au début juin et se terminera à la fin août. Un tournoi de fin de saison aura lieu à la fin août (date et endroit à déterminer).

Si vous êtes intéressés à vous impliquer en tant qu'arbitre ou entraîneur ou simplement pour de plus amples informations, vous pouvez contacter M. David Richard au (450) 494-3989 ou par courriel rich_yamaska@hotmail.com.



Comité des loisirs de Yamaska

État des résultats (janvier à décembre 2011)

Janv. – Déc. 11

Revenus et/ou dépenses ordinaires

Revenus

43300 - Subventions municipales	12 313,00 \$
43301 – Subvention Canada camp de jour	5 775,00 \$
43302 – Subvention Politique familiale	1 500,00 \$
43315 – Inscriptions soccer – enfants	1 750,00 \$
43320 – Inscriptions soccer – adultes	-20,00 \$
43330 – Camp de jour inscriptions	1 050,00 \$
43331 – Camp de jour – Inscriptions sorties	1 528,55 \$
43335 – Camp de jour – chandails	400,00 \$
43337 – Service de garde – Camp de jour	1 321,18 \$
43400 – Balle féminine – Inscriptions	210,00 \$
43405 – Badminton – Inscriptions	576,00 \$

Total – Revenus 26 403,73 \$

Marge bénéficiaire brute 26 403,73 \$

Dépenses

60108– Surveillance patinoire	2 781,10 \$
62015– Location gymnase badminton adulte	475,20 \$
62020 – Père Noël (divers)	2 080,41 \$
62025– Fête des nouveau-nés	1 500,00 \$
62130– Frais de bureau	189,83 \$
63005 – Halloween	70,00 \$
67210– Taxes et permis	7,91 \$
69800– Dépenses sans catégorie	36,38 \$
70000 – Salaire soccer	3 207,00 \$
70001 – Salaires terrain de jeux	5 314,00 \$
70005 – Charges sociales	427,68 \$
70006 – Charges sociales terrain de jeux	582,39 \$
70010 – Inscriptions soccer Intra-ligue	680,00 \$
70015 – Divers - soccer	429,93 \$
70020 – Sorties terrain de jeux	3 444,03 \$
70021 – Matériel terrain de jeux	1 682,64 \$
70022 – Surveillance service de garde	720,00 \$
70195 – C.S.S.T.	122,95 \$

Total – dépenses 23 751,45 \$

Revenus ordinaires nets 2 652,28 \$

Revenus nets 2 652,28 \$

Alain Crevier, Comité des loisirs de Yamaska

SOIRÉE-CINÉMA

Un film sera présenté le **19 AVRIL 2012, à 18h30**, à la salle Léo-Théroux au 45, rue Cardin à Yamaska.

Afeas

LA VOIX DES FEMMES INFLUENTES



Prochaine rencontre :

Date : **Mardi 24 avril 2012**
Heure : **19h30**
Endroit : Centre communautaire
Conférencières
invitées : Mesdames Colette Richard et Jeannine Richard

Lors de notre prochaine réunion de l'Afeas Yamaska, nous serons honorées de la présence de Mmes Colette Richard et de Jeannine Richard. Ces dames agissent à titre de coordonnatrices de l'Afeas régionale. Elles vont développer le nouveau thème de l'année, ce qu'est la **Voix des Femmes**. Leurs propos vont porter sur les valeurs personnelles des femmes et des nombreuses réalisations de notre Association. Elles vont mettre en lumière une page méconnue de l'histoire Afeas.

Le travail invisible, ça compte!

Le mardi 3 avril 2012 est la 12e journée annuelle du travail invisible. En 2010, le Canada instaurait une "Journée nationale du travail invisible" qui est soulignée à chaque année, le premier mardi d'avril. Soyons fières de cette journée instituée à l'initiative de l'Afeas!

Organismes

Afeas (suite)

Retour sur le Gala Excellence au féminin

Dans le cadre de la Journée Internationale des Femmes, plus de 700 personnes se sont réunies, le 2 mars dernier, au Best Western Hôtel Universel de Drummondville, afin de souligner le travail extraordinaire des 33 candidates représentant une vingtaine d'Afeas. C'a été un événement de prestige. Un vernissage, présenté par des artistes de la région, accueillait les invités. Durant le banquet, la talentueuse violoniste, Stéphanie Labbé, interprétait une musique d'ambiance à chaque table et un défilé de mode présenté sur écran géant, a réjoui les convives.

L'Afeas Yamaska présentait, avec la plus grande des fiertés, **quatre (4) candidates au Prix Excellence au Féminin. Il s'agit de mesdames**



Lina Tremblay
catégorie Affaires



Diane De Tonnancourt
catégorie Politique



Jolyanne De Tonnancourt
catégorie Relève



France Guilbault
catégorie Santé

Toutes les quatre ont été sélectionnées parmi les finalistes. **Chapeau! Mesdames pour votre beau travail...** Nos chaleureuses félicitations à ces femmes d'action, de défis et de cœur!!! L'Afeas de Yamaska est très reconnaissante pour votre professionnalisme et votre dévouement. Un cadeau souvenir leur a été remis par le régional en guise de reconnaissance. Quarante-sept personnes étaient présentes pour encourager nos candidates. Autant les familles que les membres de notre Afeas se sont réjouis en entendant les nominations. Quel moment mémorable! En plus, une grande surprise nous attendait... **dans la catégorie Politique, madame Diane De Tonnancourt a été nommée Lauréate.** Bravo Diane pour ce grand honneur si bien mérité ! Diane, femme à l'écoute des gens, dévouée et très impliquée dans notre municipalité. Merci de mettre ton talent au service de l'Afeas et de la communauté de Yamaska! Une reproduction, d'un artiste célèbre représentant une scène campagnarde, lui a été offerte.

Trois membres de la famille Dion, avec leur habituelle générosité, ont présenté un superbe spectacle, «La passion chez les Dion». Nous avons vécu des moments privilégiés avec nos femmes d'exception et un Gala de grande qualité !

Pensée

Le plus beau futur dépendra toujours de la nécessité d'oublier le passé. Tu ne pourras aller de l'avant dans la vie tant que tu n'auras pas surpassé les erreurs du passé et tout ce qui blesse ton cœur.

Nicole Bouchard

Rédactrice pour le comité de l'Afeas Yamaska